

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 20 février 2020, à 11 h 30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Guy Dumoulin, conseiller à la Ville de Lévis
- M. Claude Lebel, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Marie-Josée Savard, conseillère à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2020-16**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Ajouter le point 5AT) 5 - Zones inondables – Appels d'offres pour un mandat afin de réaliser des essais en laboratoire pour caractériser les paramètres spécifiques à la glace
- Retirer le point 5ENV) 3 - Campagne de caractérisation de l'eau des puits – Entente avec la Ville de Québec et l'Université Laval

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2020

#### **Résolution n° E-2020-17**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 février 2020

#### **Résolution n° E-2020-18**

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

### Alliances pour la solidarité de la région de la Capitale-Nationale – Signature des ententes

#### **Résolution n° E-2020-19**

- Dans le cadre des Alliances pour la solidarité – région de la Capitale-Nationale, autoriser le directeur général et trésorier de la Communauté métropolitaine de Québec, qui agit comme mandataire et fiduciaire, à signer les ententes avec les organismes promoteurs découlant du soutien financier octroyé pour l'an 1 (2020).

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines - Conditions de travail des employés de la Communauté métropolitaine de Québec

#### **Résolution n° E-2020-20**

- Adopter les *Conditions de travail des employés de la Communauté métropolitaine de Québec*. Ces conditions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2020. Elles remplacent les *Conditions de travail et directives de fonctionnement*.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020

Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines – Versement rétroactivité salariale

#### **Résolution n° E-2020-21**

- Autoriser le versement de la rétroactivité salariale couvrant l'année 2019 aux employés bénéficiant de l'échelle de traitement des emplois de direction (cadres) de la Ville de Québec et au directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020

Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines – Affectation temporaire d'une agente de secrétariat

#### **Résolution n° E-2020-22**

- Nommer Mme Dyann Bédard, actuellement agente de secrétariat à la Communauté métropolitaine de Québec, à titre d'adjointe administrative à la direction générale par intérim de la CMQ jusqu'au plus tard le 3 octobre 2020.
- Accorder à l'employée une indemnité équivalente à 8 % de son salaire actuel (échelon 2020) jusqu'au 3 octobre 2020.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020

Responsable : Direction générale – Ressources humaines

Adoptée à l'unanimité

### Ressources humaines – Évaluation du REER collectif des employés de la CMQ

Les membres présents consentent à l'évaluation du REER collectif des employés de la Communauté métropolitaine de Québec proposée par la firme Mallette actuaire inc.

### Avis sur le projet de règlement n° 301-2020 de la MRC de Lotbinière modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

#### **Résolution n° E-2020-23**

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
  - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées dans le projet de règlement n° 301-2020 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
  - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence :                    Rapport décisionnel du 20 février 2020  
Responsable :                Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Avis sur le projet de règlement n° 402-01-2020 de la MRC de La Nouvelle-Beauce

#### **Résolution n° E-2020-24**

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
  - que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au projet de règlement n° 402-01-2020 de la MRC de La Nouvelle-Beauce intitulé « *Modification au règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatifs au Schéma d'aménagement et de développement révisé - Mesures d'immunisation pour l'entreprise Boulangerie Vachon inc. à Sainte-Marie* » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement;
  - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce dans la mesure où celui-ci porte sur des objets similaires.
- Transmettre au MAMH copie du rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence :                    Rapport décisionnel du 20 février 2020  
Responsable :                Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Zones inondables – Octroi d'un contrat de gré à gré à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS)

#### **Résolution n° E-2020-25**

- Octroyer un contrat de gré à gré à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) ayant pour mandat d'effectuer l'analyse des pluies extrêmes pour la région de Québec et leur évolution en climat futur dans le cadre de la cartographie des zones inondables, pour un montant de 64 830,00 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service datée du 12 février 2020.
- Autoriser le directeur général à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020  
Certificat trésorerie : CT-2020-09  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Zones inondables – Services professionnels en géomorphologie et en géomatique

#### **Résolution n° E-2020-26**

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder un appel d'offres public pour l'octroi d'une banque d'heures pour des services professionnels en géomorphologie;
- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel d'offres public pour l'octroi d'une banque d'heures pour des services professionnels en géomatique;
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

### Zones inondables – Appels d'offres pour un mandat afin de réaliser des essais en laboratoire pour caractériser les paramètres spécifiques à la glace

#### **Résolution n° E-2020-27**

- Annuler l'avis d'intention pour l'octroi d'un contrat de gré à gré au Groupe Lasalle-NHC ayant pour mandat de réaliser des essais en laboratoire pour caractériser les paramètres spécifiques à la glace.
- Dans le cadre du projet de cartographie et d'actualisation des zones inondables, autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une firme ayant pour mandat de réaliser des essais en laboratoire pour caractériser les paramètres spécifiques à la glace.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQ à procéder à l'ouverture des soumissions.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

## Journée de réflexion sur les GES - Octroi de contrats

### **Résolution n° E-2020-28**

- Dans le cadre de la journée de réflexion sur les gaz à effet de serre :
  - Octroyer un montant supplémentaire de 20 000 \$, taxes incluses, pour l'organisation de la journée de réflexion sur les gaz à effet de serre;
  - Octroyer un contrat à la Société du centre des congrès de Québec pour la location de salles, pour un montant de 3 782,68 \$, taxes incluses, conformément au contrat de location 004605-03;
  - Octroyer un contrat à Freeman Audiovisuel pour un montant de 5 778,39 \$, taxes incluses, conformément à la soumission datée du 11 février 2020;
  - Octroyer un contrat à Capital HRS pour les services alimentaires lors de cette journée pour un montant maximum de 17 004,80 \$, taxes incluses, conformément à la proposition alimentaire datée du 4 avril 2020;
- Autoriser le directeur général de la Communauté métropolitaine de Québec à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 février 2020

Certificat trésorerie : CT-2020-10

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

## Manganèse – Santé publique

Les membres présents discutent de différents résultats d'étude sur le manganèse.

## Forum sur les enjeux liés au transport et à l'entreposage de matières dangereuses

Les membres présents discutent du Forum sur les enjeux liés au transport et à l'entreposage de matières dangereuses qui se tiendra le 4 mars 2020.

## Bordereau de dépenses

### **Résolution n° E-2020-29**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 11 février 2020, contenant les documents suivants :

- a) Listes des dépenses du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020 (période 1).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2020.
- c) Dépenses Visa pour le mois de janvier 2020.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 février 2020

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

- 6 -

Les résolutions E-2020-16 à E-2020-29, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE